

Division Afrique
Division régionale Sahel et Afrique de l'Ouest 1



Projet suprarégional

Abandon des mutilations génitales féminines

gtz



Mandaté par :

Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

LA SITUATION

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé, 140 millions de femmes et de filles à travers le monde ont subi des mutilations génitales féminines (MGF), auxquels viennent s'ajouter chaque année trois millions de fillettes et de femmes. Les MGF, qui constituent une grave violation des droits humains, sont pratiquées en majeure partie dans 28 pays d'Afrique, dans une moindre mesure en Asie et ont également, au gré des migrations, été introduites dans des pays d'immigration.

Le terme de « mutilations génitales féminines » recouvre diverses formes d'interventions sur les organes génitaux externes de la femme. Même si les diverses pratiques diffèrent beaucoup les unes des autres par leur degré de diffusion, leur ampleur et leur signification socioculturelle, elles sont toutes irréversibles et à l'origine d'atteintes physiques et psychiques dans l'immédiat et sur le long terme. Elles peuvent non seulement provoquer des complications aiguës, mais aussi entraîner des répercussions à long terme, telles que de graves dommages à la santé reproductive et sexuelle, le risque accru d'une infection au VIH, une sensibilité sexuelle réduite et des séquelles psychiques. Dans les cas extrêmes, l'intervention peut même entraîner la mort.



Les mutilations génitales féminines sont souvent considérées et défendues comme faisant partie intégrante des traditions locales. L'ancrage social et le sens religieux attribués à ces pratiques sont souvent en contradiction avec leur désaveu officiel. Résultat : les interdictions légales qui existent déjà dans certains pays ne sont appliquées que de façon très lacunaire, voire pas du tout.

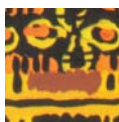
LE CADRE D'ACTION

Au niveau international comme dans beaucoup de pays concernés, des gouvernements, des organisations locales et des réseaux combattent activement les MGF depuis les années 1970, et en appellent à un vaste soutien international.

Au niveau international, plusieurs conventions et plans d'action condamnent les MGF comme étant une violation des droits humains et une atteinte aux droits de l'enfant ainsi qu'au droit à la santé et à l'intégrité physique. Les programmes d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et de la Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) invitent instamment les gouvernements concernés à mener une lutte active contre la mutilation des organes génitaux féminins et les exhortent à soutenir efficacement les efforts mis en œuvre par les organisations de la société civile en vue d'abolir les MGF.

Par ailleurs, le protocole relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté par l'Union africaine (Maputo 2005), constitue un instrument régional important pour la protection des droits humains des femmes. Il en appelle à une interdiction des pratiques traditionnelles néfastes, y compris les MGF, et formule des mesures en vue de leur éradication.

L'abandon des mutilations génitales féminines a des effets positifs sur les perspectives de développement des filles et des femmes, et est en corrélation avec presque toutes les préoccupations formulées dans les objectifs du Millénaire pour un développement durable. L'abandon de ces pratiques signifie également un renforcement des droits des femmes et des filles (autonomisation).



FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Qui sommes-nous ?

Depuis 1999 et par ordre du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la GTZ réalise le projet suprarégional « Abandon des mutilations génitales féminines » basé à Eschborn en Allemagne.

Comment travaillons-nous ?

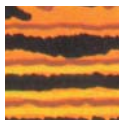
L'éradication de ces pratiques requiert des stratégies de long terme visant à induire des changements sociétaux et le dépassement d'une distribution des rôles profondément ancrée dans les mentalités. Nous travaillons sur la base d'une approche intégrée intervenant à plusieurs niveaux : information et sensibilisation des groupes cibles, renforcement des capacités d'institutions et d'organisations (développement des capacités) et conseil politique dans le contexte national et international.

Que voulons-nous réaliser ?

Nous nous engageons afin d'ancrer de manière systématique et durable dans la coopération allemande au développement (CD) des mesures destinées à mettre fin aux MGF, et pour contribuer ainsi à la concrétisation des droits humains des femmes et des filles.

Qui voulons-nous atteindre ?

Nos groupes cibles sont les femmes et les filles victimes de mutilations génitales féminines ou susceptibles de le devenir. Nous nous adressons également à des groupes de personnes pouvant influencer sur les décisions en faveur ou contre les MGF, comme par exemple les parents, les maris et jeunes hommes, les chefs traditionnels et religieux, les enseignant(e)s ou les édiles communaux.



NOS PRESTATIONS ET NOS PARTENAIRES

- Nous conseillons le BMZ quant à l'intégration des MGF dans les instruments de pilotage de la politique de développement et en matière de dialogue avec les pays partenaires. Nous conseillons également des organisations nationales, régionales et internationales pour le développement de méthodes et programmes de lutte contre les MGF.
- Nous soutenons les gouvernements des pays partenaires dans la mise en place de conditions d'ensemble aptes à promouvoir l'abandon des MGF, notamment par la formulation de lois contre les MGF.
- Dans le travail concret avec les pays concernés, nous conseillons les organismes d'exécution de la CD allemande en vue d'un ancrage systématique de mesures de lutte contre les MGF dans les projets et programmes dédiés notamment à la promotion de la bonne gouvernance, de la santé ou de l'éducation. Dans ce contexte notre soutien vise également à développer les capacités des organisations partenaires locales.
- Nous recueillons des informations, capitalisons les acquis et identifions des approches performantes pour ensuite les mettre à la disposition de nos partenaires et du public spécialisé. Nous soutenons des stratégies innovantes et culturellement adaptées permettant de changer les mentalités et les comportements, comme par exemple le dialogue intergénérationnel.
- Nous travaillons en réseau avec des organisations bilatérales et multilatérales ainsi qu'avec des organisations privées. La GTZ s'investit activement dans le réseau allemand de lutte contre les mutilations génitales féminines (INTEGRA). Par notre collaboration au sein du Donors Working Group on FGM/C, nous soutenons l'harmonisation des activités des bailleurs pour l'abandon des MGF au niveau international.





Pour recevoir des informations et des conseils, veuillez vous adresser au :

Projet suprarégional

Abandon des mutilations génitales féminines

Deutsche Gesellschaft für
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
Postfach 5180
65726 Eschborn
Allemagne

Tél.: +49 6196 79-6399, -1579, -1553
Fax: +49 6196 79-7177
Web: www.gtz.de/fgm

Deutsche Gesellschaft für
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65726 Eschborn
Allemagne

Tél. : +49 6196 79-0
Fax : +49 6196 79-1115
Courriel : info@gtz.de
Web : www.gtz.de

